



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2017**

Présents : Christiane DUVERNAY - Gérard BUONO - M-Thérèse LAGRANGE - Jean-Jacques GATEAUD - Joël GROSJEAN - Denis BERTHOUD - Christiane CLAUDE - Dominique DASSONVILLE - Jean-Marc TRAHAND - Roland SCHULTZ.

Convoqués en séance ordinaire le 05 MAI 2017 à 20 h 00.

Excusés ayant donné pouvoir : Pierre-Yves FICHET à Roland SCHULTZ - Valérie TARDY à Denis BERTHOUD - Patrick LYOT à Jean-Marc TRAHAND - Chantal COURDIOUX à M-Thérèse LAGRANGE - Thibaut FOUGERAS à Joël GROSJEAN.

Absent : /

Désignation d'un secrétaire de séance : Christiane CLAUDE.

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 07/04/2017, le conseil délibère.

Mme le Maire ajoute un point à l'ordre du jour :

- Demande de subvention auprès de la Région Bourgogne-Franche Comté - Construction des ateliers / vestiaires et circuit œnotourisme.

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance.

1. Finances :

- Reversement sur le budget communal 2017 de l'excédent 2016 du budget assainissement,
- Régularisation de la tarification de la salle polyvalente,
- Propositions bancaires pour le financement de l'opération de construction des ateliers municipaux et des vestiaires de football.

2. Demande d'acquisition d'une desserte communale.

3. Approbation de la commission cimetière pour les travaux de reprise des concessions au cimetière communal.

4. Devis.

5. Informations diverses.

1^{er} POINT : FINANCES

1. REVERSEMENT SUR LE BUDGET COMMUNAL 2017 D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2224-1, R 2221-48 et R 2221-90, CONSIDERANT que le budget annexe de l'assainissement est excédentaire à hauteur de 116 483.96 € et que les conditions de financement des investissements et de couverture du besoin de financement de la section d'investissement sont remplies,

CONSIDERANT que cet excédent revêt un caractère exceptionnel lié au recouvrement ces dernières années des taxes de raccordement perçues sur les permis de construire ainsi que des encaissements issus de la surtaxe assainissement versées par SUEZ ENVIRONNEMENT, le délégataire de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS,

Article 1^{er} : Décide d'intégrer dans le budget de la commune une partie du résultat du budget annexe de l'assainissement,

Article 2 : Précise que le montant de la reprise s'élève à 50 000 € et que cette opération comptable s'effectue sur les articles budgétaires suivants :

Budget Assainissement : Article 672 Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement : - 50 000 €

Budget Communal : Article 7551 Excédent des budgets annexes : + 50 000 €

2. RÉGULARISATION DE LA TARIFICATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Mme le Maire rappelle qu'en 2014, lors du conseil municipal du 19 décembre, il avait été décidé de simplifier les tarifs de location de la salle polyvalente au niveau des locations pour les extérieurs, de 250 € à 300 € pour le 1/3 (en rouge dans le tableau ci-dessous). Or, la délibération à cette époque, n'a pas été actée.

Il convient donc de procéder à la régularisation de cette omission, comme suit :

UTILISATION (+ 1/2 prix par journée supplémentaire)		PRIX LOCATION			CHARGES
		entière	2/3	1/3	(élec. - gaz - tél.)
1	Habitants d'Igé et leurs enfants	185 €	125 €	87 €	OUI
2	Association loi 1901 déclarée d'Igé, manifestation sans recette et sans repas	GRATUIT			OUI
3	Association loi de 1901 déclarée d'Igé, manifestation avec recette et/ou avec repas (une manifestation gratuite par an pour l'organisation d'une manifestation payante ouverte à tous)	165 €	110 €	77 €	OUI
4	Location aux extérieurs de la commune	500 €	400 €	300 €	OUI
5	Réunions culturelles sans recette et sans repas	GRATUIT			OUI
6	Réunions extérieures à la commune (SIVOM - SYDESL - Syndicats Intercommunaux - associations d'intérêt général)	GRATUIT sur appréciation et autorisation du Maire ou des adjoins			
Le lave-vaisselle est loué 40 € pour la durée de la location (1 jour ou 1 week-end)					
CHAUFFAGE					
	Salle entière :	36 €	375 m ²	340 personnes assises	
	Salle 2/3 :	24 €	225 m ²	200 personnes assises	
	Salle 1/3 :	12 €	150 m ²	140 personnes assises	
	Hall	10 €			

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité : APPROUVE la simplification présentée.

3. PROPOSITIONS BANCAIRES POUR LE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX ET DES VESTIAIRES DE FOOTBALL

Mme le Maire fait part à l'assemblée des 3 propositions reçues d'établissements bancaires pour le financement de l'opération de construction des ateliers municipaux et des vestiaires de football. Elle présente une synthèse des offres faisant ressortir la proposition la plus avantageuse suivante :

Banque Populaire :

- Prêt classique : montant maxi 500 000 € - Taux 1.54 % - Echéance trimestrielle - Durée 18 ans
- Prêt relais : montant 200 000 € - Taux 0.90 % - Durée maxi 3 ans

La commission Finances se réunira prochainement pour étudier précisément les conditions proposées.

2^{ème} POINT : DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE DESSERTE COMMUNALE

Mme le Maire donne lecture d'un courrier de M. Bernard DESROCHES domicilié 1378 route d'Azé à Igé sollicitant l'acquisition d'une desserte communale pour faciliter et sécuriser l'accès de sa propriété aux engins agricoles.

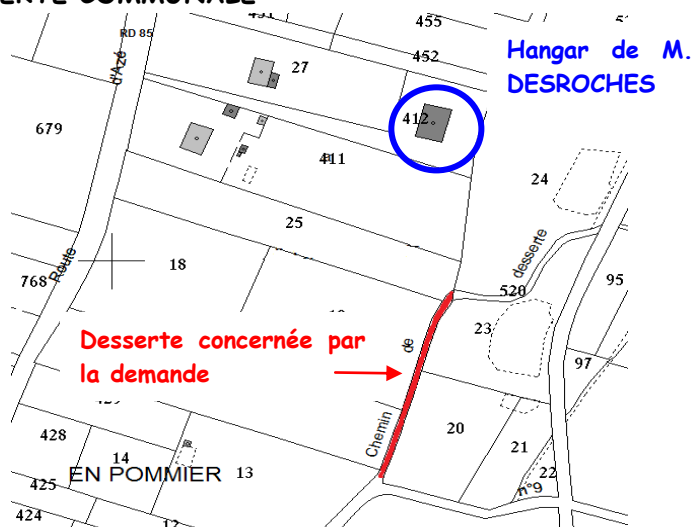
Il propose une acquisition à 0.25 € le m².

A ce jour, la desserte est impraticable du fait qu'elle est envahie entièrement par de la végétation.

Pour que cette opération soit réalisable, il conviendra de vérifier, au préalable, si une procédure d'enquête publique est nécessaire.

Exposé entendu, à l'unanimité, et sous réserve de vérifier auparavant la procédure d'enquête publique au déclassement, décide :

- D'accepter la proposition d'acquisition de la desserte communale à M. DESROCHES au prix 0.25 € le m²,
- Dit que les frais de bornage et les frais notariés seront à la charge exclusive de M. DESROCHES,
- Donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer les documents afférents à cette opération.



3^{ème} POINT : APPROBATION DE LA COMMISSION CIMETIÈRE POUR LES TRAVAUX DE REPRISE DES CONCESSIONS AU CIMETIÈRE COMMUNAL

Mme le Maire informe l'assemblée que suite à l'avis d'appel public à la concurrence pour le marché public de travaux pour la reprise des concessions funéraires abandonnées ou échues depuis plus de 30 ans et non renouvelées au cimetière communal, 3 offres ont été reçues.

La commission cimetière s'est réunie le mardi 09 mai 2017 à 14 h 00 pour examiner les offres et propose de retenir pour lesdits travaux la société CCE France - 2 RUE Antonin Magne - 45400 FLEURY LES AUBRAYS pour une offre globale de 30 500 € HT (64 emplacements à reprendre). Le paiement sera échelonné sur 3 exercices budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : VALIDE le choix de la société retenue par la commission cimetière, AUTORISE le Maire à signer le marché d'un montant de 30 500 € HT soit un montant de 36 600 € TTC et toutes pièces afférentes à ce marché.

NB : une attention particulière sera donnée à l'entreprise attributaire du marché au sujet de la reprise de la concession située Allée P n° 04 dans laquelle un « Mort pour la France » est inhumé.

Les restes post-mortem seront déposés dans le carré dédié aux Morts pour la France et non pas placés dans l'ossuaire communal, comme l'indique la réglementation funéraire.

4^{ème} POINT : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ POUR LA CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX ET DES VESTIAIRES DE FOOTBALL ET CIRCUIT ŒNOTOURISME

Dans le cadre du financement relatif à la construction des ateliers municipaux et des vestiaires de football ainsi que du circuit œnotourisme, Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée qu'elle rencontrera lundi 15 mai 2017 Monsieur le Conseiller Régional, M. Stéphane GUIGUET.

A cette occasion, elle sollicitera la région Bourgogne Franche Comté pour l'attribution de deux subventions (ateliers/vestiaires et circuit œnotourisme). Elle demande l'approbation du conseil municipal.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, CHARGE Madame le Maire de solliciter la région Bourgogne Franche Comté pour l'attribution de subventions pour les deux opérations mentionnées.

5^{ème} POINT : DEVIS DIVERS

- ✓ Remplacement d'une porte intérieure à la salle polyvalente (suite à effraction) - Devis de la Menuiserie aux Blasons pour 450 € TTC - Accord à l'unanimité.
- ✓ Régulation complète des réseaux des chaudières de l'école alimentant le restaurant scolaire et la classe des CP-GS - Devis de M. Boris LENOIR pour 3 050.40 € TTC - Accord à l'unanimité.
- ✓ Modification de l'éclairage de la chapelle à Domange - La parole est donnée à M. BUONO SYDESL - Dossier n° 236093_EP9 - Les travaux consistent à déposer 3 projecteurs (52 - 53 - 132) pour les remplacer par des projecteurs LED plus économes.

Le plan de financement mentionné dans le courrier précise le coût HT restant à la charge de la commune soit 3 000 € HT.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DONNE son accord financier de principe à la contribution communale d'un montant estimatif de 3 000 € HT sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues.

- ✓ Construction des ateliers municipaux et des vestiaires de football :
 - Raccordement au réseau de communication électronique - Devis ORANGE pour 1 506.70 € TT
 - Branchement eau potable - Devis SUEZ ENVIRONNEMENT pour 2 696.40 € TTCAccord à l'unanimité pour ces deux devis.

- ✓ La parole est donnée à M. GROJEAN
 - Conformité des eaux pluviales - rue du Vieux Moulin

Les travaux consistent à réduire les risques d'inondation de la rue du Vieux Moulin et à limiter les eaux parasites dans la lagune - Devis ETS pour 2 499.60 € TTC - Accord à l'unanimité

- Création d'un réseau des eaux usées - Mise en séparatif - secteur le Martoret

La réfection de la Rd 85 aura lieu cet été (En Saumont → jusqu'à la Montée de la Poye)

A cette occasion, il convient de mettre en séparatif le réseau unitaire sur une partie de la Route d'Azé. Un devis a été reçu à ce jour (ETS pour 29 150.44 € TTC). Deux autres devis sont en attente. L'assemblée donne un accord de principe pour la somme maximum de 30 000 € TTC.

NB : une fois la partie roulante refaite par le Département, il ne sera plus possible d'ouvrir la chaussée pendant 5 ans. Un courrier sera adressé aux riverains ainsi qu'aux concessionnaires des réseaux.

- ✓ Bandes réfléchissantes pour bordures - Parking du Clos Bardot - Devis Maringue Sagetat pour 192.42 € TTC (pour 3 rouleaux) - Accord à l'unanimité
- Acquisition de manuels scolaires - : Accord à l'unanimité pour :
 - Classe CP / GS = 347 € TTC (pour 16 élèves)
 - Classe CE1 / CE2 = 653 € TTC (pour 30 élèves)
 - Classe CM1/CM2 = 434.07 € TTC (pour 15 élèves)
- ✓ Réfection d'une plateforme (environ 100 m²) jouxtant le cimetière - devis SOCAFL pour 7 236 € TTC. Avant de prendre une décision, la commission Voirie se rendra sur place pour se rendre compte des travaux à effectuer.

Au nom de l'ASA, M. Roland SCHULTZ, Président, demande la parole.

Dernièrement, une visite des bassins de rétentions a eu lieu.

- Bassin des Béchettes - nettoyage du filtre à réaliser avec les agents communaux
 - Bassin à Domange - broyage du tour à réaliser par les agents communaux
 - Dépôt de Créaut - le remblai détourne les eaux de ruissellement entraînant ainsi des problèmes en aval du dépôt. Pas de risque particulier pour le moment mais cela reste à surveiller.
- Consignes : stopper le remblai et réaliser un merlon (butte de terre) pour atténuer les risques.

Par ailleurs, et toujours au sujet du dépôt en Créaut, le site devient un vrai dépotoir... Il rappelle que la réglementation interdit formellement les décharges à ciel ouvert.

Des consignes strictes seront données aux agents ainsi qu'à l'association L'aurore (Sté de Chasse qui a installé une cabane de chasse) et le portail sera fermé.

6^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

- ⇒ Zone 1AUC en Varruge : une demande de certificat d'urbanisme a été demandée par un notaire pour la vente de deux parcelles (D 585 et 542). Mme le Maire rappelle que ces parcelles font parties d'une opération d'aménagement. Une réponse dans ce sens sera apportée au notaire.
- ⇒ Signature d'une convention avec la Fondation 30 millions d'amis pour réduire la prolifération des chats. Pour ce faire, les vétérinaires doivent pratiquer un tarif « cause animale » pour que la Fondation puisse s'engager :
 - 80 € pour une ovariectomie + tatouage
 - 60 € pour une castration + tatouage
- ⇒ Demande du GAEC de FROUGES à Dompierre les Ormes qui sollicite la commune pour vendre des fromages de chèvres 1 à 2 fois par mois (en remplacement de Mme BOURDON). Accord à l'unanimité sans aucun règlement de droit de place. Un courrier dans ce sens leur sera adressé.
- ⇒ Demande de la Cave Coopérative d'Igé pour modifier leur panneau indicateur trop bruyant et jugé dangereux pour l'installer le long du mur. Une visite sur place aura lieu avant d'apporter une réponse.
- ⇒ Le coût pour le marché public réalisé en 2016 pour l'aménagement de bâtiments publics (école, mairie, salle activités) s'élève à 59 576.55 € TTC. A déduire 26 943 € de subventions perçues.
- ⇒ Les travaux du plafond de l'église (suite à l'infiltration des eaux de pluie) sont terminés.
- ⇒ Les travaux pour la remise en place des poteaux au Martoret du chemin piétons ont débuté (faisant suite à un accident de voiture)
- ⇒ Les travaux de nettoyage du creux à Domange sont achevés.
- ⇒ Mme le Maire rappelle que le trail de la carrière aura lieu ce dimanche 14 mai.
- ⇒ Mme le Maire donne lecture d'un courrier du garage Petrillo au sujet de l'acquisition d'une voiture pour le service technique (suite au cambriolage des ateliers municipaux En Prôle).
- ⇒ Etant déjà retenue, Mme le Maire demande à l'assemblée la participation d'un (e) élu (e) pour la remplacer à une réunion du SDIS le mardi 16 mai 2017 à 18 h 00 en Mairie d'Azé. Mme LAGRANGE, adjointe, sera présente.
- ⇒ Demande de la part des agents chargés de la surveillance des enfants pendant leur pause déjeuner de pouvoir bénéficier de la gratuité des repas du restaurant scolaire. Un courrier sera adressé à Mme la Présidente du restaurant scolaire pour solliciter un tarif préférentiel.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 23 H 00.

Les prochains conseils municipaux auront lieu les :

VENDREDI 09 JUIN et MARDI 04 JUILLET 2017 à 20 h 00.

Affiché le 18 mai 2017

